



Bureau Exécutif de Ligue

Procès-Verbal N°09

Réunion du :	Lundi 20 janvier 2020
Présidence :	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président Délégué
Membres du Bureau :	Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT
Assiste :	Jérôme CLEMENT
Excusés :	Jacques BODIN - Christophe LE BUAN - Lionnel DUCLOZ

1. Informations du Président

➤ **Retour sur les réunions clubs des 11 et 18 janvier 2020**

Ces réunions qui se sont déroulées au Ponts de Cé (49) avec le soutien logistique du District du Maine et Loire, ont permis de réunir environ une centaine de clubs (de la R3 au CN3) et plus de 200 dirigeants. Ces deux temps d'échanges ont été appréciés par les dirigeants de clubs et plus particulièrement sur les thématiques :

- Le club face à l'URSSAF,
- Le club et les assurances,
- L'architecture des compétitions,
- Le service « conseils aux clubs ».

Sur le sujet de l'architecture et de l'organisation des compétitions pour les prochaines saisons, le Président demande à ce que les CROCS et l'équipe technique s'emparent du sujet pour émettre un premier avis

2. Vie de la Ligue

➤ **Point RH**

Le Directeur fait un point des différents sujets RH actuellement en cours.

➤ **Point sur les licences**

Au 20 janvier 2020, on approche les 165 000 licenciés soit à date -3.17 %

Dans le détail il y a une perte de 7 547 licences et un gain de 2 167 licences soit - 5 380 au total

Sur les pertes les plus significatives :

- 1 270 licences « Dirigeant » : 17 % des licences « perdues » : ce qui peut s'expliquer par la dématérialisation où les joueurs ne vont pas systématiquement refaire une saisie pour la licence Dirigeant
- 2 167 en foot animation masculin : 29% des licences « perdues »
- 2 539 en seniors masculins : 34% des licences « perdues »

Sur les gains (sur les 2 167)

+ 1 657 licences jeunes/seniors Féminines : 76 % des licences « gagnées »

Répartition par Districts :

- D44 : -1.98%
- D49 : -2.25%
- D53 : -5.17%
- D72 : -5.59%
- D85 : -3.65%

Pour mémoire nos 3 dernières saisons :

2016-2017	166 719	+1,87%
2017-2018	167 709	+0,59%
2018-2019	172 222	+2,69%

➤ **Mouvements des clubs**

Le Bureau Exécutif valide le tableau des mouvements des clubs présenté en séance et annexé aux présentes

➤ **RGPD**

Le FFF se met en conformité RGPD :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose la mise en place d'un consentement (CMP) des internautes à pouvoir exprimer ou non leur accord à l'exploitation de leurs cookies tiers. Afin d'être en conformité totale avec le RGPD, la Fédération Française de Football va déployer une CMP sur l'ensemble de ses sites et applications, y compris sur l'ensemble des sites des Ligues et Districts.

Concrètement, à quoi ressemblera cette CMP ?

Lorsqu'un internaute arrivera sur un site d'une Ligue ou d'un District, une boîte de dialogue apparaîtra pour lui proposer d'accepter ou non l'utilisation de ses cookies tiers. Le choix de l'internaute sera valable un an. L'internaute aura toujours le choix de modifier ses consentements à partir du lien « Préférences cookies » situé dans le bas de page de chaque site des Ligues et Districts.

Quand ce déploiement est-il prévu ?

La FFF a commencé à déployer cette CMP sur certains sites et applications. Le déploiement sur l'ensemble des sites des Ligues et Districts est prévu avant la fin du mois de janvier 2020.

La CMP est entièrement gérée par la Fédération Française de Football. Les Ligues et Districts n'ont donc rien à gérer.

Pour ce qui concerne l'appli de la Ligue, celle-ci est conforme à la RGPD et n'utilise pas d'outils de traçage ou de recueil de cookies tiers.

3. Vie des Pôles

➤ **Retour sur la réunion des pilotes de pôles du 13.01.2020 - Point financier**

Lors de la dernière réunion des pilotes de pôles, l'accent a été mis sur la nécessité pour chacun des pôles de bien maîtriser les budgets validés en début de saison. Cette demande d'attention est renforcée par la baisse prévisionnelle du nombre de licenciés (entre 2 et 3%) qui entrainera nécessairement une baisse de ressources. Un certain nombre d'axes d'économies ont été indiqués aux pilotes de pôles mais aussi plus globalement sur certains secteurs d'activités de la Ligue.

Le Bureau valide les orientations d'économies envisagées et demande au directeur de veiller à son suivi permanent.

3.1 – IR2F

➤ **Orientations apprentissage 2020/2021**

1 - Etude de la faisabilité de l'ouverture d'une formation sur un deuxième site dans le secteur « Nord Est » du territoire régional pour la saison 2020/2021.

Afin d'être au plus près des attentes des clubs et de la réussite actuelle de la filière apprentissage il semble pertinent de proposer un nouveau site d'accueil des apprentis dans le secteur Nord Est du territoire régional. Cette éventuelle ouverture sera définitivement arrêtée le 21 mai après analyse des dossiers de candidatures indiquant notamment le souhait des candidats apprentis à se positionner sur St Sébastien ou le site Nord.

Pour cela une communication spécifique sera faite en lien avec les Districts sur la thématique : la structuration des clubs, la formation et l'emploi. Réunions en février /mars par district.

2 - Bi-qualification

Des échanges récents avec la direction du CNAM Loire Atlantique ont été entrepris afin d'envisager des collaborations sur la mise en œuvre de solutions de bi-qualification, principalement en apprentissage.

En effet cet organisme met en œuvre directement ou en collaboration de nombreuses formations diplômantes ou qualifiantes.

La piste d'assistant de gestion de structures associatives sportives semble la plus porteuse et intéresse le CNAM qui dispense déjà actuellement une formation de type assistant de gestion. La discussion a porté d'abord sur la possibilité de repartir de cette formation et d'y apporter les options permettant de gérer une association sportive.

Devant cette synergie d'intérêts les discussions pourront se poursuivre notamment sur le portage de ce type de dispositif.

L'horizon de travail est fixé pour une éventuelle ouverture à l'aube de la saison 2021.

➤ **FIA**

375 arbitres formés ce qui représente 50 arbitres supplémentaires.

3.2 – **PÔLE JURIDIQUE**

➤ **Clubs amendables article 30**

Le Bureau prend connaissance de la liste des clubs amendables concernant le nombre de licences Dirigeant et qui sera présentée au prochain Codir.

Les clubs ont eu un rappel pour mise à jour en novembre, les Districts ont été informés également.

Pour mémoire :

Article - 30

1. Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ».

Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins seize ans révolus sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.

Les joueurs âgés d'au moins seize ans révolus peuvent remplir les fonctions de dirigeant dès lors qu'ils possèdent une telle licence ou une licence "Joueur" sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.

Par ailleurs, les clubs doivent licencier un nombre minimum de dirigeants fixé par la Ligue régionale dont ils dépendent.

Dispositions L.F.P.L. :

Chaque club devra posséder autant de licences « dirigeant » que d'équipes engagées dans les divers championnats Foot Libre, avec un minimum de 5. Ce nombre est fixé à 3 pour les clubs de Football Diversifié à l'exception des clubs engagés dans les championnats régionaux qui sont soumis aux mêmes exigences que pour le football Libre.

Une amende par licence manquante au 31 octobre dont le montant est fixé en annexe 5 sera infligée au club fautif.

3.3 – **PÔLE DES PRATIQUES**

➤ **Compétitions : validation du calendrier des finales régionales.**

Le Bureau Exécutif valide le tableau prévisionnel des dates des différentes finales régionales ainsi que le document préparatoire de ces évènements

3.4 – PÔLE TECHNIQUE

➤ Foot en milieu scolaire

Séminaire sur le sujet à la FFF et les acteurs de terrain.

La FFF injecte 1,4 M€ par an pour développer ces actions ; c'est une priorité fédérale.

Liens à développer plus particulièrement avec l'enseignement supérieur (universités) et pas uniquement sur les années collège/lycée.

Liens également à renforcer avec l'UGSEL, l'USEP....

Créer des classements de niveaux du FMS au niveau de chacun des territoires.

Créer des passerelles entre le monde scolaire et les clubs (académies).

Travailler sur les axes de la mandature 2020/2024.

➤ Prochaines échéances Interligues U15

➤ Animations Finale Nationale Futsal – 30/05/2020

Définition de ces éventuelles actions de promotion de la pratique ainsi qu'une mise en lumière du FUTNET le 29 janvier lors de la réunion d'organisation avec la FFF.

➤ Actions autour de la Finale du National Beach Soccer – 31/07 au 02/08/2020

Animations avec la participation des jeunes du territoire du district 85.

➤ Arbitrage jeunes par les jeunes

Proposition de communication pour réaffirmer le dispositif d'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.

Objectifs :

Réaffirmer ce projet pour la deuxième partie de saison,

Introduire que nous travaillerons à préparer la saison prochaine en renforçant ce dispositif qui concerne tous les acteurs des clubs,

Préparer une communication spécifique aux U13 G+F dans les districts pour envoi par les districts.

Cibles :

Clubs ayant une ou des équipes en régional jeunes G+F. Puis tous les clubs avec équipes U13 (courrier à adapter),

ETR pour propositions à venir en ETR (ordre du jour ETR du 24/01) + CTRA,

CRA, CDA des 5 départements, commissions régionales jeunes G et F,

Site de la ligue.

Le Bureau valide le principe d'une telle communication mais souhaite que la forme soit revue

3.5 – PÔLE STRUCTURATION DES CLUBS

➤ Thématique Emploi

Une grande partie du travail actuel du service s'articule autour de l'accompagnement à l'emploi des clubs ainsi que la pérennisation post apprentissage et se traduit par de nombreuses visites.

Par ailleurs, le service travaille sur l'ergonomie et l'accessibilité du Guide du Club afin d'en améliorer l'efficacité au bénéfice des clubs. Chloé MICHEL, étudiante en Master 2 Management du sport, intervient sur cette thématique pendant son stage qui se déroule depuis le début de l'année jusqu'à la fin du mois de juin.

Des réunions de travail se feront avec des clubs afin de prendre en compte leurs attentes.

3.6 – PÔLE COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

➤ Point sur les partenariats récents

- EUROFIELD,
- ORANGE,
- SPORTING SOL,
- SYNERGIE,
- INITIATIVES.

4. Questions diverses - Tour de table

- Quelle déclinaison régionale sur le partenariat AEF/LFA/DTN ?

La question sera étudiée.

- CSE point sur les procédures de mise en place des CSE dans les districts.

- Information sur le recrutement d'un emploi partagé « communication » au sein du D85 en lien avec le CDOS.

5. Prochaines réunions

- Bureau : **24.02.2020**
- Codir : **06.02.2020** au Mans

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Mouvements Clubs réunion du Bureau du 20 JANVIER 2020

NON ACTIVITE PARTIELLE

District	Pratique	N° Affiliation	Nom du Club	Siège Social	Date demande club	Date demande CDG	Avis district	Observations	Accord Ligue
49	LIBRE	501999	AC LONGUÉ FOOTBALL	Longué	07/01/2020	07/01/2020	FAVORABLE	Catégorie SENIORS F	
85	LIBRE	542404	US LANDERONDE ST GEORGES	Landeronde	31/12/2019 avec dde prise effet au 01.08.19	07/01/2020	FAVORABLE Bureau du 06.01.20	Catégorie SENIORS F	
49	LIBRE	532936	AS LAC DE MAINE ANGERS	Angers	néant	15/10/2019	FAVORABLE Fiche transmise le 10.01.20	Catégories U17/U16	
49	LIBRE	553887	US ALONNES/BRAIN ALONNES	Brain / Alonnes	néant	15/10/2019	FAVORABLE Fiche transmise le 10.01.20	Catégories U19/U18	
49	LIBRE	518852	ES ST LAMBERT DES LEVEES	St Lambert des Levées	16/10/2019	13/01/2020	FAVORABLE Fiche transmise le 10.01.20	Catégories U13/U12 Catégories U15/U14	
72	LIBRE	531899	AS CHAUFOR NOTRE DAME	Chaufour Notre Dame	néant	03/01/20 dde du service comptable Ligue	FAVORABLE Bureau du 17.01.20 Avec prise d'effet au 15.07.19	Catégories U13/U12 Catégories U15/U14 Catégories U17/U16	